

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que la commune de Cogolin est propriétaire de terrains le long de la Gisèle sur lesquels pousse la canne de Provence, dont elle doit assurer l'entretien.

Par ailleurs, le service Cours d'eau de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a engagé des travaux de plantation diverses (saules, aulnes et frênes) afin de concurrencer la canne et permettre de recréer une ripisylve diversifiée le long du cours d'eau.

La commune a été sollicitée par Monsieur Daniel RIGOTTI afin de l'autoriser à récolter la canne, ce qui permet d'entretenir le terrain.

N° 2015/137

**CONTRAT DE PRET A USAGE AU PROFIT DE MONSIEUR RIGOTTI
POUR L'ENTRETIEN DES CANNIERS - AVENUE CLAUDE SAUTET**

CM 17/09/2015

N° 2015/137

**CONTRAT DE PRET A USAGE AU PROFIT DE MONSIEUR RIGOTTI
POUR L'ENTRETIEN DES CANNIERS – AVENUE CLAUDE SAUTET**

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de concéder à titre de prêt à usage purement gracieux les biens dont la désignation suit :

section	N°	Lieudit	contenance	nature
AM	169	Pas de Grimaud	9 302 m ²	landes
AM	280	Pas de Grimaud	962 m ²	landes
AM	288	Pas de Grimaud	4 074 m ²	landes
AS	338p	Pas de Grimaud	environ 1 875 m ²	landes

Ces terrains se situent en bordure de l'avenue Claude Sautet entre le rond-point de Saint-Maur et le pont du Peyron.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 ans à compter de sa signature.

L'emprunteur s'engage à quitter les lieux au terme de la convention.

Cependant, le prêt sera tacitement reconduit, d'année en année, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre partie SIX MOIS à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception.

L'emprunteur s'oblige expressément à n'utiliser les biens prêtés qu'à l'usage prévu au contrat, à savoir la récolte de la canne de Provence

En particulier, il devra veiller à ce que les cannes ne débordent pas sur la voie publique et laissera libre passage sur une largeur de 3 mètres le long des berges afin de permettre aux services compétents d'entretenir les berges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contrat de prêt à usage au profit de Monsieur Daniel RIGOTTI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
A L'UNANIMITE.



Le Maire,

Marc Etienne CLANSADE